



60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
www.fo-com.com
postes@fo-com.com

ACTIVITES SOCIALES, DU NEUF POUR LA RENTREE !

Le COGAS(*) du 20 juillet 2011, dont FO Com assure la vice-présidence, vient de prendre des décisions qui vous concernent ! Quoi de neuf sous le soleil des activités sociales de La Poste ?

Pour une meilleure qualité de vie au travail...

1 million d'euros a été débloqué pour renforcer l'équilibre vie professionnelle/vie privée au titre des activités sociales. Mais encore ?

La garde des jeunes enfants

- ▶ 650 000 € seront consacrés à l'augmentation de la prestation de garde des jeunes enfants avec :
 - ✓ une augmentation de 15 % en Ile de France, dans toute la zone A et dans les DOM ;
 - ✓ une augmentation de 10 % dans tous les autres départements de province.
- ▶ Le complément pour horaires décalés est également concerné :
 - ✓ le taux « horaire décalé » passe de 1 € à 2 € ;
 - ✓ le nombre d'heures décalées journalières jusqu'à présent limité à 3h pour les 0/3 ans et 2h pour les 3/6 ans, est dé plafonné ;
 - ✓ les plages d'horaires considérées comme décalées sont élargies à 7h30 au lieu de 7h et 18h30 au lieu de 19 h.
- ▶ 350 000 € seront dédiés à la réservation de berceaux supplémentaires en crèche.

La restauration

- ▶ 2 millions d'euros seront consacrés à la restauration pour effectuer des travaux dans les restaurants et augmenter la valeur faciale du Titre Restaurant.

Indice/Salaire	Avant			Après		
	Valeur faciale	Aide de La Poste	Part postier	Valeur faciale	Aide de La Poste	Part postier
≤ 387/19 669,48 €	4,25 €	2,55 €	1,70 €	4,75 €	2,85 €	1,90 €
> 387/19 669,48 €	3,40 €	1,70 €	1,70 €	3,80 €	1,90 €	1,90 €

LE 18 OCTOBRE, VOTEZ FO
POUR LES SALAIRES, L'EMPLOI, LE RESPECT

Le titre restaurant est revalorisé à compter du 1^{er} septembre 2011..... Mais, pour FO COM, cela reste très insuffisant ! La restauration, c'est du pouvoir d'achat, FO COM revendique un TR à 10 €, comme dans la plupart des autres entreprises ! Et surtout, une restauration de qualité accessible à tous les postiers en tout point du territoire ! Aujourd'hui, seuls 90 000 postiers ont accès à la restauration sous une forme ou sous une autre. C'est trop peu. De nouvelles formes de restauration doivent être expérimentées partout où cela est possible.

Rappel : pour bénéficier du Titre Restaurant, 3 conditions doivent être remplies :

- ✓ Ne pas être rattaché à un point de restauration collective,
- ✓ Etre effectivement présent sur son poste et avoir un horaire qui comprend la pause déjeuner c'est-à-dire une fin de service après 13h45,
- ✓ Pas de cumul entre le TR et une autre aide à la restauration.

A la distribution, FO COM dénonce certaines pressions managériales qui consistent à contraindre les agents à rentrer avant 13h45, histoire de ne pas les faire bénéficier du Titre Restaurant !

Prêt Etudes Supérieures pour les enfants de postiers... Mention passable !

FO COM revendique depuis longtemps une aide qui tienne la route pour les enfants de postiers qui poursuivent leurs études. Malgré un frémissement, on est encore loin du dispositif idéal !

Les études en France coûtent de plus en plus cher. Mais La Banque Postale n'est pas très généreuse et n'accordera aux postiers que 0,30 % d'abattement sur son taux d'intérêt public de 3,54 %. Pas de quoi pavoiser. On est très loin des taux très préférentiels qu'accorde la Caisse des Dépôts et Consignations à son propre personnel. Au fait, n'est-elle pas actionnaire de La Poste ?

Concrètement, cela donne un prêt qui pourra varier de 1000 € à 35 000 €, remboursable sur 12 à 108 mois (franchise comprise c'est à dire décalage du remboursement jusqu'à 60 mois). L'étudiant enfant de postier devra avoir entre 18 et 27 ans révolus. Parent et enfant devront aussi obligatoirement avoir leurs comptes domiciliés à La Banque Postale.

L'intérêt du dispositif réside donc essentiellement dans l'abondement versé par le COGAS en fonction du Quotient Familial du postier...Encore que cet abondement ne porte que sur le montant des intérêts et non sur le capital emprunté. Là aussi, mention passable !

QF	% du montant des intérêts
< 7 480	50% (plafonné à un emprunt de 10 000 € maximum)
7 480 ≥ QF < 11 840 €	20%
11 840 € ≥ QF < 15 700 €	15%
≥ 15 700 €	10%

C'est grâce à l'action de FO que la première tranche a été rajoutée par rapport au dispositif initial mais La Banque Postale doit faire un effort et l'aide du COGAS doit être revue à la hausse. Nous attendons de nouvelles propositions !

Et sinon ? La rentrée, c'est l'occasion de se rappeler à quoi on a droit !

Les vacances de mes enfants ? Le COGAS y participe.

► Mes enfants (de moins de 18 ans, 20 ans si handicap) sont partis en vacances cet été dans un centre familial de vacances ou en gîte agréé, dans des établissements de vacances de La Poste (ex : azurèva), le COGAS me verse une aide en fonction de mon QF et du type de séjour.

Quotient familial	Pension complète	Autres séjours
QF ≤ 11 840 €	8,65 €/jour	8,15€/jour
QF > 11 840 € et ≤ 15 700 €	6,90 €/jour	6,51 €/jour
QF > 15 700 €	3,45 €/jour	3,25 €/jour

► Mes enfants - entre 4 et 18 ans - sont partis en colo ou en centre de loisirs cet été avec hébergement (autre que l'AVEA), le COGAS me verse une aide en fonction de mon QF et de l'âge de mes enfants.

Quotient familial	Enfants de moins de 13 ans	Enfants de plus de 13 ans
QF ≤ 11 840 €	8,75 €/jour	13,25 €/jour
QF > 11 840 € et ≤ 15 700 €	7 €/jour	10,60 €/jour
QF > 15 700 €	3,50 €/jour	5,30 €/jour

► La rentrée universitaire n'est qu'au mois d'octobre, mon enfant étudiant - entre 18 et 25 ans - a encore le temps de partir suivre des cours de langue à l'étranger avec l'association des Jumelages de La Poste et à des prix défiant toute concurrence. Je recevrai une participation du COGAS jusqu'à 200 €.

Condition : avoir un RFR (revenu fiscal de référence) ≤ 22 793 € ou un QF (quotient familial) ≤ 15 700 €.

Contact : Union des Jumelages au 01 53 62 20 30

E-mail : unjpf@wanadoo.fr

Les frais de rentrée scolaire ? L'allocation de scolarité vient d'être revalorisée.

Mon enfant a moins de 27 ans et il est à ma charge. De la 6^e aux études supérieures et en fonction de la filière qu'il poursuit, j'ai droit à une allocation de scolarité versée sous conditions de ressources.

Nature des études	Montants 2010	Conditions de ressources	Montants 2011	Conditions de ressources
Etudes secondaires				
Premier cycle	133 €	QF ≤ 6 120 €	137 €	QF ≤ 6 245 €
Deuxième cycle	342 €	QF ≤ 6 820 €	350 €	QF ≤ 6 960 €
Etudes supérieures	887 €	QF ≤ 7 480 €	907 €	QF ≤ 7 630 €
Orphelins de père et de mère		Sans condition de ressources		Sans condition de ressources
Etudes secondaires	633 €		647 €	
Etudes supérieures	1 096 €		1 120 €	

L'offre sport ? Toute la famille peut en bénéficier.

C'est la rentrée. Toute ma famille veut s'inscrire à une activité sportive. Chacun de ses membres peut être aidé à hauteur de 60 % des frais engagés, dans la limite de 60 €, enfants jusqu'à 20 ans et conjoint compris. Et si je pratique dans un club conventionné par la Fédération des ASPTT, je bénéficierai en plus des tarifs très avantageux négociés par cette association pour les postiers ! Sans compter les nombreuses sections asptt de ma région.

Pour tout renseignement, contacter la Fédération Sportive des ASPTT au 01 43 90 64 90.
Site internet : <http://www.asptt.com>

Aller à la médiathèque avec les enfants. C'est possible.

Le COGAS propose une aide à hauteur de 60 % des frais engagés pour une inscription en médiathèque, dans la limite de 60 €.

Et toujours, l'offre billetterie spectacles avec TouLoisirs et l'abondement du COGAS. Activez votre compte web. <http://www.touloisirs.fr>

Tous les renseignements relatifs aux activités sociales de La Poste peuvent être obtenus sur le Portail Malin, le site de l'action sociale des postiers, via l'Intranet ou sur Internet : www.portail-malin.com
Nom d'utilisateur : offre/ Mot de passe : sociale
Ou par téléphone au n°vert 0 800 000 505, la ligne de l'action sociale

A l'instar de ce qui a déjà été négocié et obtenu par FO COM pour le chèque vacances, exigeons que les seuils d'accès de toutes les prestations soumises à conditions de ressources soient augmentés de 5 % minimum pour tenir compte du coût de la vie !

(*) COGAS : Conseil d'Orientation et de gestion des Activités Sociales de La Poste

ACTIVITES SOCIALES : là aussi, FO COM défend vos intérêts !

Vous avez un souci, vous souhaitez être aidés ? Appelez votre section FO COM

B u l l e t i n d ' a d h é s i o n

Prélèvement des cotisations :

OUI **NON**

Bulletin à remettre
au responsable
local ou à retourner à :

**FO COMMUNICATION
60 RUE VERGNAUD
75640 PARIS CEDEX 13**

NOM :

ADRESSE :

PRÉNOM :

EMPLOYEUR :

MAIL :

ÉTABLISSEMENT :

DÉCLARE ADHÉRER À FORCE OUVRIÈRE

GRADE/NIVEAU :

À COMPTER DU :

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE :

À, LE

.....

SIGNATURE

TÉL. :